



France loisir réclame une somme

Par **Cécile**, le **10/09/2008** à **13:46**

Bonjour,

J'ai, le 6 mai dernier, accepté de devenir membre de France Loisir par l'intermédiaire d'une de leur commerciale dans le hall d'un magasin. Je m'engageai, pour une durée de 2 ans, à acheter un livre/trimestre choisi dans leur catalogue et à en commander un tout de suite sur place.

Prévenue dans la suite de la journée que s'abonner à France Loisir n'était pas intéressant et quasiment une arnaque vu le prix, le choix et la qualité des livres, j'ai renvoyé dans la journée le coupon de rétractation en recommandé avec accusé de réception.

Quelque temps plus tard, voilà que je reçois un colis : le livre que j'avais commandé sur place! Ainsi qu'une lettre me précisant que le numéro de carte bleue fourni lors de mon abonnement avait été rejeté (j'avais dû me tromper d'un chiffre, heureusement).

Après plusieurs envois de mails et courriers, France Loisir me réclame toujours le prix du livre ou bien de leur renvoyer le colis.

Je considère personnellement qu'étant donné ma rétractation, c'est une erreur de leur part d'avoir envoyé ce colis, et que les frais du livre comme du renvoi du colis ne m'incombent pas.

Merci de m'éclairer sur mes droits!

Par **gloran**, le **16/09/2008** à **23:46**

Très simple. Gardez l'accusé réception de la résiliation / rétractation.
Quand vous verrez arriver la société de recouvrement que ne manquera pas de mandater France Loisirs :), agitez lui une copie de tout ceci sous le nez, vous n'entendrez plus parler du pays. Vous pouvez même lui demander de vous transmettre la copie du contrat, je suis certain qu'il n'auront aps conservé celle-ci :)